

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2024 à 10 heures 30

Convocation du 16 juillet 2024

Sous la présidence du Maire, Joël MANGEL

Présents : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Jean-Jacques ROUSSEAU, Conseillers délégués,

Élie FRANCOIS, Christian BISTON, Michèle GASPARD, Christian VIRY, Michel VRIOTTE, Conseillers

Absents excusés : Joëlle HAAS – procuration à Joël MANGEL

Patrice HENRY – procuration à Alain DANIEL

Clara MARY – procuration à Anne HISLER

Tatiana LEJAL

Laëtitia COLOMBIER

Absent : Christophe VOEGELÉ

M. Michel VRIOTTE a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 a été approuvé par le Conseil Municipal

Ordre du jour

1 /Baux commerciaux – 9 Grande Rue

2/Choix de l'architecte pour les travaux de l'école élémentaire

3/Règlement du Stade

Questions diverses

Informations diverses

1/Baux commerciaux– 9 Grande Rue

Monsieur le Maire expose la situation des deux cellules commerciales, 9 Grande Rue et les demandes de locations :

- la petite cellule commerciale de 40.40 m² à compter du **1^{er} août 2024** à Madame LESTER Clarisse, pour une activité de vente et réparation de machines à coudre d'occasion ou neuves.

Le loyer mensuel sera de 210.00 € auquel s'ajoutent 10.00 € de charges (ordures ménagères).

- la grande cellule commerciale de 54 m² à compter du **1^{er} août 2024** à Madame LESTER Clarisse, pour une activité de retouche, confection, atelier de couture, tricot broderie, vente de tous produits relatifs à la mercerie, dépôt de pressing et cordonnerie.

Le loyer mensuel sera de 310.00 € auquel s'ajoutent 10.00 € de charges (ordures ménagères).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 12 voix POUR** de louer les cellules à Mme LESTER.

Un bail commercial sera établi pour chaque cellule par Maître Cathy PETITGENET, Notaire à Bruyères et le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

2/Choix de l'architecte pour les travaux de l'école élémentaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des candidatures et des offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire.

12 candidats ont répondu au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 12 voix POUR :

– de retenir l'offre l'agence FAIRESENS à CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES pour un montant total de **67 200,00 € HT** qui apparaît comme la plus avantageuse à l'issue de l'analyse.

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

3/Règlement du Stade

La rénovation du stade et les travaux du terrain synthétique seront prochainement achevés. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de règlement régissant les conditions d'occupation et d'utilisation de l'enceinte sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE, avec 12 voix POUR le règlement intérieur pourtant sur l'utilisation du stade Georges BOUCHER.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Joël MANGEL

Informations diverses

- Remerciements de l'Amicale des Donneurs de Sang pour la subvention
- Remerciements de la Gymnastique Volontaire de Cheniménil Docelles pour la subvention
- Remerciements du Président de l'OMSCL à la municipalité pour la subvention accordée.

Fin de la séance : 11h30